

L'action communautaire en Haïti : enjeux et perspectives

par
Thierry Casséus, étudiant à la maîtrise en
service social
Université de Montréal
Courriel : thierry.casseus@umontreal.ca

Félix Payen, étudiant à la maîtrise en
service social
Université de Montréal

Définition de l'action communautaire. Moments historiques-clés du développement communautaire en Haïti et description brève de trois expériences locales.

Definition of community organization. Key moments in the history of community development in Haiti, and brief description of three local organizations. Limits and challenges of community organization.

La société haïtienne est le produit d'une collaboration orchestrée par des leaders aguerris qui ont su mettre en place des stratégies appropriées en vue de trouver des solutions collectives à une situation historiquement marquée par la servitude et la discrimination. D'abord peuplée par des Arawaks qui y avaient immigré en provenance du continent sud-américain, la partie occidentale de l'île d'Haïti connut, à partir de 1492, des vagues de peuplement de colonisateurs espagnols, puis français et anglais, pendant que les autochtones, décimés par les envahisseurs espagnols, furent remplacés par des Africains utilisés comme esclaves dans les mines d'or et les plantations. À la suite des luttes révolutionnaires menées collectivement contre Français, Anglais et Espagnols de 1791 à 1803 par les anciens esclaves et les

mulâtres, mais aussi par des soldats polonais et des Allemands (qui, venus avec l'armée française, décidèrent de rallier le rang des insurgés), a surgi une nouvelle société empreinte d'une culture métissée, de liens sociaux et d'une dynamique particuliers fondés sur la volonté de vivre libre ou de mourir.

De ce point de vue, nous considérons que l'action des citoyens et des citoyennes autour d'enjeux importants est une réalité familière au milieu social haïtien. Au fil du temps, il est certain que les formes de collaboration communautaire se sont transformées; mais on ne peut nier leurs contributions au façonnement de l'existence individuelle et collective des populations en Haïti tant dans les milieux ruraux que dans les milieux urbains.

Cet article vise à porter un regard sur l'action communautaire en Haïti en retraçant les moments-clés et en mettant l'accent sur ses contributions au développement d'Haïti. Il propose également une réflexion sur les limites et les enjeux de l'action communautaire en vue d'ouvrir la voie à de nouvelles perspectives pour le travail social en Haïti.

1. La notion d'action communautaire : repères théoriques

L'action communautaire est définie par Lamoureux et al. comme « toute initiative issue de personnes, de groupes communautaires, d'une communauté (géographique locale, régionale, nationale; d'intérêts; d'identités) visant à apporter une solution collective et solidaire à un problème social ou à un besoin commun » (2002 : 4). Pilon (1991) considère que l'action communautaire fait référence aux interventions collectives qui s'appuient sur une mobilisation des ressources, des collectivités et des individus et poursuit des objectifs de prise en charge de la population par elle-même. En ce sens, l'action communautaire peut être appréhendée comme un processus par lequel un groupe, formé sur la base d'une appartenance géographique identitaire ou d'intérêt,

Intervention, la revue de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec.
Numéro 138 (2013.1) : 72-82.

s'organise pour trouver des solutions à des situations qu'il juge problématiques. Mais l'action communautaire peut aussi se comprendre comme une pratique professionnelle d'intervenants œuvrant dans des associations ou des organismes communautaires. En ce sens, elle s'apparente au Québec à une conception de l'intervention communautaire qui englobe à la fois l'intervention dans les organismes communautaires et l'intervention avec ou sur des communautés (Ninacs, 2008). Elle est également synonyme, en service social, d'organisation communautaire (Bourque, Comeau, Favreau et Fréchette, 2007). Rappelons également que des organismes communautaires peuvent aussi utiliser une approche de soutien individuel et de groupe. Le cadre explicatif le mieux connu de l'organisation communautaire est celui de Jack Rothman qui distingue trois modèles d'intervention. Élaborée en 1968, cette typologie met en exergue trois stratégies d'organisation communautaire relativement distinctes, soit le développement local (de type communautaire), l'action sociale et le planning social (Doucet et Favreau, 1991; Ninacs, 2008; Bourque, Comeau, Favreau et Fréchette, 2007; Gamble et Weil, 2009). Rothman a proposé une définition succincte de chacune des trois stratégies d'organisation communautaire et en a dégagé les principales caractéristiques :

- Le modèle de développement local met l'accent sur un processus de développement des compétences de la communauté locale dans la résolution de ses problèmes actuels et futurs;
- Le modèle de planning social repose davantage sur un processus rationnel de résolution des problèmes sociaux avec une participation moindre des personnes concernées;
- Le modèle d'action sociale cherche à provoquer des changements fondamentaux dans la société à travers des actions de contestation sur fond de luttes sociales (Rothman, 1995; Duperré, 2007).

Il faut souligner que d'autres typologies existent aussi, par exemple les quatre grandes orientations normatives des pratiques communautaires de Gérald Doré (1985), les six stratégies de *community change* de Barry Checkoway (1995), les huit modèles d'initiative communau-

taire de Gamble et Weil (2009) et les quatre approches de Bourque, Comeau, Favreau et Fréchette (2007). À la suite de Ninacs (2008), nous estimons que la diffusion depuis une vingtaine d'années de la conceptualisation de Rothman a permis qu'elle soit largement connue aujourd'hui et c'est ce qui justifie qu'il en soit plus fait mention ici.

2. Regard sur l'action communautaire en Haïti

L'action communautaire en Haïti a émergé au sein d'un univers donné fait de contraintes majeures et d'opportunités déterminées. Nous nous proposons de relever quelques moments-clés ainsi que des formes de stratégies de l'action communautaire qui ont façonné le paysage social haïtien de l'indépendance à nos jours.

a. Moments-clés de l'action communautaire haïtienne

Au lendemain de l'indépendance (1804), on a assisté dans le monde rural haïtien au développement de formes de solidarité et d'entraide diverses telles que les « konbit » et les « eskwad ». Appelé encore « corvée », le konbit est un travail agricole collectif réunissant 40 à 50 personnes qui contribuent gratuitement au travail sur l'exploitation paysanne et qui sont gratifiées d'un repas plus copieux qu'à l'ordinaire et arrosé de *clairin*. L'escouade est formée d'une dizaine de cultivateurs qui s'engagent à travailler gratuitement sur les terres de chacun des membres de l'association. Ils peuvent également vendre leur force de travail à des cultivateurs extérieurs à leur groupe. Ces formes de travail collectif, qui ont généralement lieu sur des parcelles individuelles de petites ou moyennes dimensions obtenues à la suite des morcellements successifs de la grande propriété coloniale, sont inspirées des formes de solidarité ayant existé entre les esclaves durant la période coloniale (Bernadin, 1993; Samedy, 1996). Elles permettent aux petits paysans de cultiver leur lopin de terre afin d'assurer la survie de leur famille (Louis-Juste, 2004; Bellande et Jean-Luc, 1993).

Par ailleurs, à côté de ces formes de solidarité, des paysans haïtiens ont revendiqué tout au long du XIX^e siècle leur droit à la terre et leur intégration à la gouvernance régionale ou nationale à travers divers mouvements

sociopolitiques. En effet, l'aristocratie, formée majoritairement après l'indépendance de généraux noirs et mulâtres et qui se considérait comme héritière de la succession coloniale, avait mis en place des politiques agraires légitimées entre autres par le code rural de Boyer, en 1826, en vue de forcer la petite paysannerie à travailler sur les grandes plantations. Mais les paysans, qui voulaient accéder à la propriété individuelle, surtout vivrière, organisèrent de fréquentes révoltes. On peut citer, par exemple, le soulèvement de paysans de la région sud du pays sous le commandement de Goman, qui arriva à mettre en place durant treize ans (1807-1822) un mode autarcique d'organisation individuelle et collective (Hector et Casimir, 2004).

On peut aussi mentionner les luttes de revendications terriennes, puis les luttes sociales et politiques menées par les « piquets » et par les « cacos ». Les piquets (1843-1848) étaient des cultivateurs du sud du pays qui revendiquaient la sécurité des personnes et des biens, des prix et des salaires justes, l'extension de l'instruction aux couches défavorisées; leur combat visait aussi à renverser la domination des élites mulâtres de la région. Dans leur volonté d'influencer l'exercice du pouvoir, ils ont occupé par la force des armes la province du sud, ce qui a obligé le pouvoir central à effectuer une redistribution des postes de direction en leur faveur. De leur côté, les cacos étaient des cultivateurs appartenant en majorité à la petite paysannerie du nord-est du pays, mais au sein de laquelle on retrouvait également certains leaders issus des grands propriétaires fonciers ainsi que des éléments des milieux propriétaires urbains. Ce mouvement dont l'objectif était de lutter « pour le triomphe définitif de la démocratie par l'abolition de toutes les inégalités politiques, économiques et sociales » (Hector et Casimir 2004 : 46) permit en 1915 l'accession à la présidence d'un chef caco, Davilmar Théodore, puis contribua à l'organisation d'une résistance armée avec Charlemagne Péralte contre l'occupation américaine d'Haïti durant la même année (Samedy, 1996).

Caractérisée entre autres par l'imposition de la convention haïtiano-américaine qui légalisa l'occupation (1915), le rétablissement de la

corvée pour les travaux publics, le massacre de plus de 2 000 guérilleros cacos ainsi que l'assassinat des paysans de Marchaterre (1929), l'occupation américaine a suscité des formes diverses de stratégies d'action sociale. Des intellectuels de renom parmi lesquels Jean Price Mars, Jolibois Fils et Jacques Roumain ont été à la tête d'activités de sensibilisation de la population à travers des scènes théâtrales, des écrits (éditoriaux, pamphlets), cependant qu'écoliers et étudiants de Port-au-Prince et des villes de province ainsi que des membres de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (branche Haïti) organisaient différentes manifestations de protestation. Ces mouvements citoyens ont été déterminants dans la décision des *marines* américains de quitter le pays le 21 août 1934 (Etienne, 2007; Péan, 2010; Claude-Narcisse et Pierre-Richard, 1997).

La Ligue féminine d'action sociale, qui naît dans cette conjoncture (3 mars 1934), entreprendra toute une série d'activités : « sensibilisation et éducation civique de la femme, cours du soir pour les ouvrières des quartiers populaires, caisse coopérative populaire, conférences à travers le pays, création de bibliothèques pour les membres, ouverture d'un foyer ouvrier, pétitions aux instances concernées pour l'augmentation du nombre des écoles de filles, création de lycées féminins et réclamation d'un salaire égal pour un travail égal » (Claude-Narcisse et Pierre-Richard, 1997, en ligne). Grâce à ses différentes actions, la Ligue obtiendra en 1950 le droit de vote, l'éligibilité des femmes à tous les postes électifs et sera à la base de l'élection de huit femmes dans les mairies en 1955 (Moïse, 1997).

Deux ans plus tard, à la suite d'une campagne électorale violente et d'une élection truquée, François Duvalier accéda à la présidence, pouvoir qu'il entendait conserver indéfiniment en se faisant nommer président à vie en 1964; à sa mort en 1971, son fils Jean-Claude (surnommé Baby Doc) lui succéda. Dans la mouvance de la lutte contre la dictature des Duvalier se développèrent à la fin des années 1970, dans les quartiers populaires urbains et dans les campagnes, les *Ti Komite Legliz* (TKL pour petite communauté ecclésiale ou communauté ecclésiale de base) qui, inspirés de la théologie de la libération, servirent

tant à la consolidation d'une vie communautaire que de courroie de transmission des revendications populaires contre la dictature, l'exclusion sociale, la tutelle étrangère et la corruption (Midy, 1991). La plupart de ces comités de base furent formés de jeunes et d'intellectuels engagés, sous la gouverne de l'Église catholique traversée à cette période par la théologie de la libération. Blot (2005) indique qu'il s'agissait de groupes où l'on pouvait connaître le nom et l'histoire de chaque membre et avec qui on partageait le sens de la vie communautaire.

La démarche des TKL consistait à provoquer des discussions autour de leur réalité quotidienne et à l'intégrer dans une vision nationale. Cela correspond à la logique du *Voir, juger, agir* inventée dans les années 1930 par l'Action catholique et dont la description est la suivante : dans un échange auquel tous les membres participent, on partage sur les différents événements et problèmes qui concernent la vie dans les familles et dans la communauté (*Voir*); le groupe TKL choisit un ou deux problèmes, en essayant de comprendre leurs causes profondes et de trouver les moyens de les résoudre (*Juger*) et enfin le groupe choisit les problèmes susceptibles d'être résolus à court ou à moyen terme (*Agir*). Selon Joint, « cette démarche consiste à éveiller chez les participants la conscience critique, le sens de l'organisation et à les aider à prendre des initiatives pour résoudre eux-mêmes leurs problèmes » (1996 : 121). Malgré la répression militaire omniprésente à l'époque (en 1984, 200 animateurs communautaires et membres de TKL sont arrêtés), les comités de base vont jouer un rôle important dans le mouvement populaire qui a mené à la chute de Jean-Claude Duvalier en 1986 : ils feront partie des groupes populaires urbains qui lanceront à partir de 1984 un mouvement de revendication contre la misère et la dictature à partir du quartier Raboteau aux Gonaïves (troisième ville du pays et chef-lieu du département de l'Artibonite), mouvement qui s'étendra au reste du pays et fera s'effondrer le régime *duvalérien* (Etienne, 2007; Blot, 2005). Bien-Aimé (1991) signale d'ailleurs que c'est la première fois que des secteurs populaires citadins agissent sur la base de leurs propres difficultés.

Ce vaste mouvement populaire a suscité l'écllosion d'un nombre important d'associations, de groupes de jeunes, de comités de quartier, de groupes de défense et de pression, de syndicats de tendances idéologiques variées, d'associations de patrons, d'associations de paysans qui, pour l'essentiel, manifestaient un désir d'implication dans la vie politique du pays. Deux auteurs ont analysé l'émergence et l'évolution de ces organisations populaires et de leur lutte pour l'instauration de la démocratie par ordre chronologique. Si Joint (1996) situe l'écllosion de ces organisations de 1981 à 1986 au sein de l'Église catholique, Brutus (2009) la situe plutôt de 1986 à 1991. Nous nous rangeons au premier avis et soutenons avec Joint que « de 1981 à 1986, les organisations populaires n'étaient pas visibles dans la société. Souvent, c'est à partir des activités de l'Église qu'elles ont pris naissance. Ou bien elles devaient s'appuyer sur les activités de l'Église pour pouvoir exister contre la répression » (1996 : 67). Trois grandes périodes peuvent ainsi être distinguées dans la lutte de ces organisations populaires pour l'instauration de la démocratie. La première période (1986-1991), marquée par le souci de contrecarrer les tentatives de restauration du duvaliérisme, s'est exprimée dans l'espace public par des revendications de justice, de droits politiques, économiques et sociaux, notamment la liberté de penser et d'expression, l'accès à l'éducation, l'amélioration des conditions de vie, l'emploi et l'accès à des soins de santé adéquats pour tous. Dans les campagnes, les paysans ont saisi l'occasion pour enclencher un vaste mouvement afin d'exiger, entre autres, des mesures pour contrecarrer la vie chère, la réalisation d'une réforme agraire, la réglementation des prix des denrées, la construction et la réfection des routes (Brutus, 2009). Comme le précise Joint, cette étape « est caractérisée par l'autonomie de certaines organisations populaires qui vivaient à l'ombre de l'Église » (1996 : 69). Cette période culminera avec l'élection démocratique, le 16 décembre 1990, du père Jean-Bertrand Aristide, figure symbolique de ce mouvement populaire multiforme.

La deuxième période (1991-1994) verra le retrait visible des organisations populaires déjà constituées sur la scène publique. En effet, le coup d'État militaire de 1991 contre le prêtre-président démocratiquement élu allait porter

un coup fatal aux organisations et aux masses populaires puisque les militaires ont orchestré une répression contre la population et les dirigeants des organisations populaires tant dans les villes que dans les campagnes. L'analyse que Brutus porte sur cette période témoigne des difficultés auxquelles ont fait face les organisations populaires :

« Jointe à l'embargo commercial imposé par la communauté internationale, cette campagne répressive a endommagé la capacité de résistance des organisations populaires, freiné l'élan du peuple qui se croyait capable de se donner le gouvernement de son choix et signé une phase d'achèvement de la décomposition de l'État prédateur sans pour autant atteindre la motivation du peuple à la défense de ses choix » (2009 : 30-31).

La troisième période va de 1995 à 2010. En effet, plusieurs organisations réprimées par le régime militaire responsable du coup d'État se reconstituent peu après le retour de Jean-Bertrand Aristide d'exil, et d'autres prennent naissance. Cette période est cependant caractérisée par deux tendances : la première correspond au cas des leaders d'organisations qui intègrent le pouvoir à la recherche d'un poste dans l'administration publique pour, ensuite, réduire leurs activités communautaires et participer à la défense du pouvoir en place. La deuxième tendance est le fait, pour certains individus, de créer des organisations afin de bénéficier d'un visa auprès de l'ambassade américaine ou du financement auprès des ONG locales. Cette tendance fait suite, d'une part, à la stratégie mise en place par les États-Unis d'offrir à plusieurs dirigeants d'organisation populaire des visas de résidence durant la répression liée au coup d'État militaire et, d'autre part, à une nouvelle approche de l'aide internationale mise en œuvre par les bailleurs de fonds (Brutus, 2009; Étienne, 1997).

En effet, à partir de la fin des années 1970, les grands bailleurs de fonds, particulièrement les États-Unis d'Amérique, changent de politique à l'égard d'Haïti en ce qui a trait aux modalités d'octroi de l'aide internationale. Le financement de l'aide au développement se fait essentiellement directement par les organisations non gouvernementales (ONG). Ces dernières voient leur pouvoir de négociation augmenter considérablement au détriment de celui de

l'État (Étienne, 1997). Avec ce processus de multiplication des ONG émergent une série d'organisations religieuses qui font du « développement communautaire un instrument de lutte contre le sous-développement » (Étienne, 1997 : 166). L'aide directe aux ONG est basée sur l'idée qu'un îlot de développement permet de lutter contre le sous-développement. De ce fait, de petits projets répondant au besoin d'une localité donnée ont été financés. Cette forme d'aide s'est d'ailleurs généralisée à partir de la fin des années 1980.

L'aide au développement versée directement aux ONG repose donc sur la promotion de structures organisées au sein des populations cibles comme condition d'octroi de financement : organisation de femmes, groupes de paysans, organisations de quartier, organisation d'entraide communautaire, organisation de jeunes, etc. Étienne (1997 : 191) évoque les organisations de quartier ou les organisations communautaires de base en ces termes : « Ces organisations que l'on rencontre généralement au niveau des zones marginalisées du pays et surtout dans les immenses bidonvilles de la capitale et des villes de province bénéficient des services de nombreux ONG dans les domaines de l'éducation formelle et non formelle, de la santé et du logement ».

La multiplication des associations de quartier s'est maintenue au fil du temps sous des formes différentes : club de football, groupes sociocommunautaires, associations culturelles, organisations pour l'amélioration des conditions de vie. La tendance actuelle consiste en une implication croissante de ces associations dans la gestion directe des services publics (ex. : distribution du courant électrique et d'eau potable) qui, autrefois, étaient gérés par les autorités publiques (Mathon, 2005; Goulet, 2006). Ainsi, moins d'un an après le séisme du 12 janvier 2010, le nombre d'associations dûment enregistrées aux archives du ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST) était d'environ 6 000 (Schuller, 2010).

a. Action communautaire : entre tradition et modernité

Nous venons de voir que l'action communautaire connaît, de l'indépendance à aujourd'hui, diverses formes d'organisation : elle va des

systèmes de solidarité qu'on retrouve dans le monde rural à des structures qui s'apparentent aux trois modèles de Rothman. Certains auteurs comme Veles (cité par Elie, 2010) distinguent les anciennes organisations communautaires (dites traditionnelles) des nouvelles formes (dites modernes). Les tenants de cette dichotomie comparent les organisations traditionnelles aux anciennes formes d'organisations de travail, surtout dans le milieu rural, telles que les *konbit* et les *eskwad*. À leur avis, ces derniers n'ont pas de visée de développement ou de transformation sociale, mais assurent la survie des membres du groupe. Au contraire, les organisations dites modernes, apparues dans les années 1950 et qui ont proliféré dans le contexte du changement de paradigme de développement de la fin des années 1970 sous l'instigation des ONG sont présentées comme des organisations démocratiques et porteuses de développement.

Se démarquant de cette dichotomie, Laguerre (cité par Elie, 2010) soutient de son côté qu'en raison de leur ancrage, les organisations qu'on appelle « traditionnelles » ont la potentialité de développer les communautés sans avoir recours aux institutions étrangères ou aux experts. Elles seraient des associations endogènes ayant un ancrage dans la communauté tandis que les associations dites modernes, très dominantes ces derniers temps, sont issues de la coopération internationale et nécessitent un travail d'animation pour leur implantation et leur fonctionnement. Aussi bénéficient-elles, pour leur fonctionnement, d'activités de formation et d'animation de la part des ONG, de l'État ou de professionnels qui n'appartiennent ni à la paysannerie ni aux couches populaires. Abondant dans le même sens, Élie (2010) considère les associations qu'on appelle « traditionnelles » comme étant des associations qui naissent d'initiatives paysannes, fonctionnent à partir de leurs savoirs et de leurs moyens tout en ayant des potentialités énormes.

Par ailleurs, Elie (2010) propose d'appréhender la question de la modernité autrement. Selon lui, modernité peut vouloir dire que les associations « modernes » incitent leurs membres à réfléchir sur leur situation, à développer leur sens critique et à prendre leur destinée en main. Or, dans ces associations dites modernes, les

membres ne sont pas toujours conscients de ce qu'ils partagent en commun. De ce point de vue, en invitant leurs membres à prendre conscience de leur situation et en entamant des actions en vue d'un changement social et politique, certaines organisations dites traditionnelles se révéleraient plus modernes que celles dites « modernes ». En ce sens, la question de la modernité ne devrait pas être analysée selon le type d'organismes, mais plutôt selon la contribution à un changement véritable dans les structures sociales.

a. Action communautaire et contribution au changement des collectivités locales

En nous appuyant sur la perspective de la modernité telle que mise en exergue par Elie (2010), nous nous proposons de présenter trois organisations locales qui contribuent à leur manière à un changement des communautés locales et des structures sociales.

- **Le modèle de développement endogène de Coude à coude pour le développement de la Vallée de Jacmel (CODEVA)**

C'est une organisation communautaire mise sur pied vers la fin des années 1970 par un groupe de citoyens de la commune de la Vallée de Jacmel (département du Sud-Est) en vue de permettre aux habitants de cette région de bénéficier d'un minimum de services sociaux de base. Leurs activités sont financées par la cotisation des Valléens et Valléennes émigrés en Amérique du Nord et en Europe.

CODEVA a à son actif beaucoup de réalisations : cinq écoles, un centre hospitalier, des tronçons de route. Il appuie par ailleurs certains groupes de paysans en production agricole. En raison de son approche participative et du partenariat établi avec les autres acteurs communautaires, il codirige deux écoles avec des sœurs et des frères de l'instruction chrétienne, deux avec le ministère de l'Éducation nationale et une autre avec l'Église catholique. Il assure également la codirection du seul centre hospitalier de la commune avec l'ONG Plan Haïti.

CODEVA mise davantage sur les ressources issues de sa communauté que sur les ressources externes. Cela ne veut pas dire qu'il ne reçoit pas de financement de la part d'organismes internationaux, mais il possède une marge de

manœuvre dans ses négociations avec ces organismes et l'orientation de ses interventions (source : www.haitiahdh.org).

• **L'approche écotouristique de l'Association des paysans de Vallue (APV)**

Il s'agit d'un regroupement d'associations de paysans de Vallue, commune de Petit-Gôave (département des Nippes). Conscients des multiples problèmes auxquels leur communauté natale fait face, deux jeunes universitaires, Abner Septembre et Yvon Faustin, ont décidé de mettre sur pied une association à la fin des années 1980 en vue de permettre aux paysans d'accroître leur production et de développer leur communauté. Ainsi ont-ils développé un modèle écotouristique leur permettant de mettre en valeur les ressources internes de leur communauté et d'offrir des services sociaux de base.

Leur première initiative a été le lancement d'une campagne d'alphabétisation des adultes avec des centres établis au milieu des fermes et d'une radio communautaire. Ne se limitant pas à l'alphabétisation des adultes, l'APV a construit quelques écoles pour permettre aux enfants de cette communauté de bénéficier du pain de l'instruction. Elle offre également aux jeunes des cours sur l'entrepreneuriat et la création d'entreprises.

Par ailleurs, l'association a développé une approche écotouristique basée sur la valorisation de lieux dignes d'intérêt (les grottes et autres sites boisés), la construction d'un hôtel pour recevoir des touristes et de certains tronçons de route pour faciliter l'accès à la communauté, la mise sur pied d'ateliers de transformation de fruits et la vente des produits sur tout le territoire national. Grâce à cette approche d'économie sociale, Vallue est devenue l'une des destinations privilégiées du tourisme local et les fonds générés permettent de financer des programmes visant l'offre des services sociaux de base (Develtere et Fonteneau, 2004).

• **L'approche sociopolitique et alternative de la PAPDA**

La Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif (PAPDA) entend promouvoir un modèle de développement

alternatif, soit un développement plus humain qui considère et priorise l'homme dans toutes ses dimensions à l'opposé des approches priorisant l'économie et non l'humain. Elle regroupe en son sein six organisations et compte comme partenaires une quarantaine d'organisations locales et internationales.

La PAPDA accompagne les citoyens non seulement en leur offrant un soutien technique dans le domaine agricole, mais elle les encadre également dans leur lutte contre l'exclusion sociale et la marginalisation. C'est ainsi qu'elle réalise des activités de sensibilisation, de mobilisation et des ateliers de réflexion autour de problématiques cruciales pour le devenir des communautés locales et de la nation en général. Elle aiguise ainsi la conscience de la population haïtienne afin que celle-ci organise des actions de contestation quand ses intérêts ne sont pas pris en compte par l'État haïtien ou par les institutions internationales.

La forte mobilisation en 2009 des paysans haïtiens contre le projet de culture du jatropha en est un bon exemple. L'État haïtien a dû faire marche arrière face aux mouvements de contestation qui dénonçaient l'implantation à des fins énergétiques de cette plante qui menaçait la production agricole (source : www.papda.org/article.php3?id_article=582&var_recherche=jatr opha).

Ces trois organismes témoignent que l'action communautaire peut contribuer à notre époque au développement endogène des communautés locales et à la lutte contre la marginalisation et l'exclusion sociale, au développement de la conscience critique et du pouvoir d'agir de la population. Mais ces exemples ne doivent pas occulter le fait qu'il existe des limites et des enjeux associés à l'action communautaire en Haïti. Examinons-en les principaux.

b. Limites et enjeux de l'action communautaire en Haïti

Les limites de l'action communautaire sont d'ordre organisationnel, économique et sociopolitique. En pratique, le fonctionnement d'une grande partie des associations de développement en Haïti témoigne d'une structure hiérarchique non démocratique. Pierre (2007) indique ainsi que la voix des membres les plus démunis, bien que généralement majoritaire, n'est

pas prise en compte réellement lors des prises de décision importantes. En outre, le renouvellement des membres des conseils d'administration ne se fait pas périodiquement et les décisions sont souvent prises par une seule personne. Par ailleurs, une majorité d'associations n'ont d'existence que leur nom; certaines ne sont actives que lors des grandes occasions comme la célébration de journées nationales. Enfin, il existe peu de tables de concertation à l'échelle locale et régionale. Les associations ont plutôt tendance à se lancer dans une concurrence en vue de bénéficier du financement des ONG internationales (Élie, 2010).

La fin de la dictature des Duvalier a cédé le pas à l'instrumentalisation politique du mouvement populaire dans les quartiers précaires dans le contexte de la transition démocratique. Ainsi, beaucoup d'organisations dites communautaires servent d'appui au régime en place et sont utilisées comme moyen de pression et d'intimidation à l'encontre de catégories comme les pouvoirs judiciaire et législatif et la presse (Pierre-Lominy, 2007). Comme le signale Brutus (2009), cette situation est « le résultat du rapport charismatique, mystique et sans médiation que Jean-Bertrand Aristide a entretenu à son retour d'exil, rapport qui a étouffé toute tentative de questionnement de ses compétences d'homme politique et balayé toute envie d'implication populaire dans la politique » (2009 : 31). On assiste depuis lors à l'affaiblissement des organisations de base qui ne peuvent plus faire pression sur l'État pour influencer sa politique et à la manipulation de ces groupes populaires par diverses factions politiques (Joint, 1996).

De plus, il est difficile de décrire avec précision l'emprise de la culture traditionnelle sur la pratique des associations de quartier ou sur les dynamiques de participation citoyenne en général en Haïti. Des études comme celles de Gilles (1990) et de Houtard et Remy (1997) soulignent la prépondérance des explications magiques et des interprétations religieuses pour expliquer le réel. Il faudrait se demander en quoi cette manière de voir peut aider ou non à se regrouper pour affronter ensemble des problèmes collectifs liés à la santé, à l'économie et aux phénomènes naturels.

Tandis que les structures traditionnelles du monde rural ne sont pas valorisées et soutenues par l'État, certaines associations sont créées seulement pour attirer l'argent des ONG. C'est ce que Hillenkamp (2007) appelle « l'effet d'opportunité ». Comme le souligne Smarth (1998, cité dans Corten, 2001 : 154), « la création de nombreuses organisations ne serait autre que de pallier ce chômage chronique qui affecte désespérément la majorité des jeunes du pays ». Comment concilier ce besoin individuel avec celui de participer à la résolution des problèmes socioéconomiques touchant la collectivité?

Dans une perspective critique, Louis-Juste (1999; 2009) fait une lecture acerbe des organismes communautaires qui gèrent des projets de développement et surtout des ONG qui interviennent dans les milieux urbains et ruraux. Les problèmes sociaux ne sont pas vus sous l'angle politique, mais avec une lunette technique : ainsi le discours des ONG en est un d'intégration et de solidarité dans une société qui met à l'écart la majorité de ses citoyens. Les intervenants sociaux seraient des techniciens chargés de mettre sur pied des programmes. Et tandis que les organismes communautaires travaillant dans le milieu rural éludent la question agraire qui a été l'objet des revendications paysannes depuis le XIX^e siècle, la question de l'exploitation et de l'exclusion dont est victime la majorité de la population haïtienne est plutôt vue sous l'angle de disparités économiques et du sous-développement. Les ONG qui se veulent progressistes n'ont pas suffisamment de temps pour conscientiser la population, occupées qu'elles sont à renouveler leurs sources de financement. En ce sens, l'action communautaire de type *développementiste* ne serait qu'un outil idéologique de domination capitaliste en pays dépendant et aurait comme véritable finalité d'engendrer, au profit de l'impérialisme occidental, des communautés léthargiques n'ayant pas la capacité de défendre leurs intérêts locaux.

b. Perspectives de l'action communautaire en Haïti

Nous reconnaissons que la lecture de Louis-Juste sur l'action communautaire rend compte de beaucoup de structures communautaires et surtout d'organisations internationales et nous

sommes conscients des limites liées à ce champ d'intervention sociale. Nous estimons cependant que les exemples déjà considérés et tirés de l'histoire contemporaine de l'action communautaire démontrent que des initiatives ancrées dans la culture et l'histoire des communautés sont susceptibles de contribuer à un changement social durable.

En effet, les organismes qui reçoivent le soutien économique et moral des communautés dans lesquelles ils sont implantés ont beaucoup plus de marge de manœuvre pour agir de façon autonome et pour faire pression sur les instances étatiques et internationales. Celles qui valorisent les ressources internes de la communauté dans une logique de développement local ou endogène et mettent l'accent sur le développement économique des communautés locales sont à même de favoriser le pouvoir d'agir des individus et des groupes locaux. Le travail social haïtien, à notre avis, a un rôle de premier plan à jouer en ce sens.

Dispensé exclusivement en Haïti par le Département de service social de la Faculté des Sciences humaines de l'Université d'État d'Haïti, le baccalauréat en service social comprend une formation théorique ainsi que des périodes de stage au sein de plusieurs institutions étatiques et organismes communautaires, mais sans qu'aucune formation spécifique en organisation communautaire ne soit mise en place. Nous pensons que cette formation doit mettre l'accent sur l'étude, la valorisation et le renforcement des structures communautaires dites traditionnelles et modernes qui sont orientées vers le développement endogène, et participer au développement du pouvoir d'agir de ces organismes communautaires, tout en proposant des stratégies permettant à ces organismes d'être plus autonomes.

En outre, si les associations doivent chercher à se structurer, à partager leur expertise et à valoriser leurs ressources, nous pensons que l'un des aspects essentiels consiste à mieux s'ancrer dans leur communauté tout en s'inscrivant dans une logique structurelle. Cette perspective de lier le social et le politique requiert la présence et l'intervention de travailleurs sociaux ayant une vision critique de l'action communautaire. De tels intervenants pourraient, dans le cadre d'un stage professionnel,

intégrer et accompagner les formes d'organisation (rurale/urbaine) susceptibles de porter les revendications populaires. À cet effet, la démarche, qui ne serait pas imposée, comprendrait un plan d'intervention établi conjointement avec les membres des associations qui tiendrait compte des besoins et des priorités établis par la communauté. L'accompagnement se ferait dans une logique de renforcement organisationnel et de conscientisation qui amènerait les membres à l'acquisition d'une conscience critique pouvant les aider à reconnaître les facteurs de discrimination et d'exploitation, et donc à leur donner une capacité de mener des actions collectives de revendication et de défense des droits sociaux, économiques et politiques des communautés locales.

Conclusion

Somme toute, la culture de solidarité et d'action collective n'est pas nouvelle en Haïti. De l'indépendance à nos jours, les formes d'action communautaire ont évolué et on a assisté à l'émergence d'autres stratégies, tant en milieu urbain que rural, aux côtés des premières. Cette cohabitation donne lieu à un débat sur la prétendue supériorité d'une forme par rapport à l'autre, mais cette manière de voir ne tient pas compte du fait que les différentes formes d'organisations ont contribué à leur manière à la résolution des problèmes collectifs auxquels sont confrontées les communautés.

Cependant, si les associations contribuent à leur manière à la résolution des problèmes collectifs, certains aspects de leur fonctionnement empêchent une plus grande efficacité dans leur action. Il s'agit du manque de démocratisation des structures qui ne favorise pas la pleine participation de tous les membres et du manque d'ancrage dans les communautés locales. De plus, la nécessité de survie à laquelle sont confrontés les adhérents de ces structures et leur manque de conscience critique les placent dans une position vulnérable par rapport à l'instrumentalisation politique et aux explications surnaturelles pour comprendre le réel.

Les travailleurs sociaux doivent se donner comme mission de contribuer au développement du pouvoir d'agir des associations qui deviennent de plus en plus dépendantes des

ONG internationales. Cela passe par le renforcement des structures organisationnelles, la recherche d'une plus grande autonomie, mais aussi le développement d'une conscience critique pour de meilleures revendications dans une société basée sur l'exclusion. C'est dans cette perspective que l'action communautaire en Haïti pourra réellement trouver des solutions collectives et solidaires aux problèmes sociaux à partir d'une logique structurelle.

Descripteurs :

Organisation communautaire // Organisation communautaire - Haïti // Histoire sociale - Haïti // Coopération internationale - Haïti // Coude à coude pour le développement de la Vallée de Jacmel (CODEVA) (Organisme) - Haïti - Jacmel // Association des paysans de Vallée (APV) (Organisme) - Haïti - Petit-Goâve // Plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif (PAPDA) (Organisme) Haïti

Community organization // Community organization - Haïti // Social history - Haïti // International cooperation - Haïti

Références

- Bellande, A., et Jean-Luc, P. (1993). *Paysans, systèmes et crise-travaux sur l'agriculture haïtien*. Tome 2 : Stratégies et logiques sociales. Port-au-Prince : SACAD et FAMV.
- Bernardin, E. (1993). *L'espace rural haïtien : bilan de 40 ans d'exécution des programmes nationaux et internationaux de développement (1950-1990)*. Paris : L'Harmattan.
- Bien-Aimé, P. A. (1991). *Le mouvement du 7 février 1986 en Haïti. Une analyse en termes d'action collective*. Université de Montréal : mémoire de maîtrise en sociologie.
- Blot, L. G. (2005). « Les communautés ecclésiales de base face à l'église institutionnelle et à l'État en Haïti : les TKL de Saint-Jean Bosco », dans L. Guay (sous la direction de), *Mouvements sociaux et changements institutionnels : l'action collective à l'ère de la mondialisation* : 339-349. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Bourque, D., Comeau Y., Favreau L., et L. Fréchette (sous la direction de) (2007). *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Brutus, N. (2009). *Pratiques associatives et construction d'un espace social à Trou-du-Nord (Haïti)*. Université de Montréal : mémoire de maîtrise en sociologie.
- Checkoway, B. (1995). Six strategies of community change, *Community Development Journal*, 30 (1), 2-20.
- Claude-Narcisse, J., et Pierre-Richard, N. (1997). Le vent du féminisme, dans *Mémoire de femmes*, Port-au-Prince : UNICEF-Haïti [En ligne], <http://www.alterpresse.org/spip.php?article10045> (page consultée le 20 novembre 2012).
- Corten, A. (2001). *Misère, religion et politique en Haïti: diabolisation et mal politique*. Paris : Karthala.
- Develtere, P., et Fonteneau, B. (2004). *Économie sociale, emploi et protection sociale dans un état faible : le cas d'Haïti*. Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, no 17. Gatineau : Université du Québec en Outaouais.
- Doré, G. (1985). L'organisation communautaire : définition et paradigme, *Service social*, 34 (2-3), 210-230.
- Doucet, L., et Favreau, L. (1991). *Théorie et pratique en organisation communautaire*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Duperré, M. (2007). « L'organisation communautaire : une méthode d'intervention en Travail Social » dans J. P. Deslauriers et Y. Hurtubise (sous la direction de), *Introduction au travail social*. Québec : Presses de l'Université Laval: 193-218.

- Élie, J. R. (2010). *Économie sociale et solidaire en Haïti : les trois colloques de l'année 2007*. Montréal : Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) et Université du Québec à Montréal (UQAM).
- Etienne, S. P. (2007). *L'énigme haïtienne : échec de l'État moderne en Haïti*. Montréal : Éditions Mémoire d'encrier et Presses de l'Université de Montréal.
- Gamble, D. N., et Weil, M. (2009). *Community Practice Skills : Local to Global Perspectives*. New York : Columbia University Press.
- Gilles, A. (1990). *Popular Movement and Political Development in Haïti*. Conference paper no 21, Hearst : Collège Universitaire.
- Goulet, J. (2006). *L'organisation des services urbains : réseaux et stratégie dans les bidonvilles de Port-au-Prince*. Montréal : Thèse de doctorat en études urbaines, Université du Québec à Montréal.
- Hector, M., et Casimir, J. (2004). *Le long XIXème siècle haïtien, Itinéraires*. Port-au-Prince : Université d'État d'Haïti.
- Hillenkamp, I. (2007). *Le mouvement bolivien d'économie solidaire : dimension économique et politique d'une action collective, Revue tiers monde* (190) : 343-356.
- Houtard, F., et Remy, A. (1997). *Les référents culturels à Port-au-Prince : étude des mentalités face aux réalités économiques, sociales et politiques*. Port-au-Prince : CRESFED.
- Joint, L. A. (1996). *Éducation populaire en Haïti. Rapport des « Ti Komite Legliz » et des organisations populaires*. Paris : L'Harmattan.
- Lamoureux, H., Lavoie, J., Mayer, R., et Panet-Raymond, J. (2002). *La pratique de l'action communautaire*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Louis Juste, J. A. (2004). *La signification du combitisme dans une autre politique territoriale*. Port-au-Prince : Alterpresse.
- Louis-Juste, J. A. (1999). *Crise agrária e Desenvolvimento de comunidade: As metamorfoses do movimento camponês haitiano*. Recife : UFPE.
- Louis-Juste, J. A. (2009). *Travay social ak aksyon komite: ki rapo teyorik ak pratik yo genyen an Ayiti?* s.l.
- Mathon, D. (2005). *Pauvreté et stratégie de survie dans les quartiers précaires de l'aire Métropolitaine de Port-au-Prince*. Port-au-Prince : CEPALC.
- Midy, F. (1991). *Il faut que ça change : l'imaginaire en liberté* Hector, C. et Jadotte, H. (éditeurs). *Haïti et l'après-Duvalier : Continuités et Ruptures* : 75-98 Tome I. Port-au-Prince/Montréal : Éditions Deschamps/CIDIHCA.
- Moise, C. (28-29 avril 1997). *L'Évolution du droit de la femme à travers l'histoire constitutionnelle d'Haïti de 1804 à 1987, Haïti : la constitution de 1987 et les droits de l'Homme*. Port-au-Prince : Actes du colloque international MICIVIH-PNUD.
- Ninacs, W. A. (2008). *Empowerment et intervention, développement de la capacité d'agir et de la solidarité*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Péan, L. (27 septembre 2010). *Haïti : à la source de nos simulacres électoraux, Alterpresse* [En ligne], <http://www.alterpresse.org/spip.php?article10045> (page consultée le 2 février 2012).
- Pierre, M. E. (2007). *La participation dans les organisations coopératives en Haïti : le cas de la coopérative Saint Jérôme*. Montréal : mémoire de maîtrise en sociologie, Université du Québec à Montréal.
- Pierre-Lominy, M. J. (2007). *La violence en Haïti : permanence et mutations dans L. N. Pierre (sous la direction de). Haïti : les recherches en sciences sociales et les mutations sociopolitiques et économiques* : 115-128. Paris : l'Harmattan.
- Pilon, A. (1991). *L'organisation communautaire avec des personnes âgées*, dans Doucet, L. et Louis Favreau, L. (sous la direction de), *Théorie et pratique en organisation communautaire*. Sainte-Foy : 307-328 Presses de l'Université du Québec.
- Rothman, J. (1995). *Approaches to community Intervention dans Rothman, J., Erlich, J. L., et Tropman, J. E. (éditeurs), Strategies of Community Intervention*, 5th edition. Itasca: Peacock Publishers: 26-63.
- Samedy, J.-B. M. (1996). *Mutation et persistance de la structure sociale de Saint-Domingue-Haïti (1789-1994)*. Ottawa : Legas.
- Schuller, M. (2010). *Unstable foundations: Impact of NGOs on Human Rights for Port-au-Prince's Internally Displaced People*. New York : the City University of New York.